



COOPERATION CAMEROUN – BANQUE MONDIALE

PROJET D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU CAMEROUN ET DU TCHAD
(PIRECT)

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 01/ASMI/SONATREL/PIRECT/2023 DU 13 JUIN 2023

Relatif au recrutement (i) d'un(e) Auditeur Interne, (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication, au sein du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)

SÉLECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Nom du Pays: **Cameroun**

Nom du Projet: **Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)**

Intitulé de la mission de Consultant: **Relatif au recrutement (i) d'un(e) Auditeur Interne, (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication**

Prêt IDA Numéro: **6689 - CM**

Numéro d'identification du Projet: **P168185**

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu des financements de l'Association Internationale de Développement (IDA), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Africain de Développement (FAD) pour l'implémentation du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du Prêt IDA pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : «*Recrutement (i) d'un(e) Auditeur Interne, (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication au sein de l'Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)*».

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Ayant pris conscience de la nécessité de mutualiser leurs potentiels énergétiques, les Gouvernements de la République du Cameroun et de la République du Tchad, ont signé en octobre 2007, un protocole d'accord ayant pour objet la définition du cadre structurel devant permettre la coordination, le financement et la réalisation de l'interconnexion des réseaux électriques des deux pays et l'électrification des villes et localités sous desservies le long des lignes haute tension. Un comité de pilotage coprésidé par les ministres en charge de l'énergie fut créé dans la foulée.

Classé parmi les projets intégrateurs prioritaires de l'Afrique centrale, ce projet d'interconnexion répond à la volonté des deux pays d'optimiser l'utilisation de leurs ressources énergétiques par l'intégration des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

L'objectif global du projet est l'amélioration du cadre de développement économique et social des Etats membres de la CEEAC par la fourniture de l'électricité en quantité suffisante et en qualité et à moindre coût. L'objectif sectoriel est l'augmentation du taux d'accès à l'électricité des populations des deux pays ainsi que le renforcement de la coopération et l'intégration régionale dans la sous-région à travers les échanges d'énergie entre les pays.

Outre l'interconnexion des moyens de production et de transport de l'énergie électrique du Cameroun et du Tchad qui permettra des gains importants en coûts de production au profit direct des sociétés nationales d'électricité, le projet permettra à travers l'électrification des localités riveraines des lignes d'interconnexion, d'augmenter le taux d'accès à l'électricité dans les

deux pays et contribuera d'une manière générale à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté.

B. DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de développement du projet de raccordement 225 kV entre le Cameroun et le Tchad est de permettre (i) de réaliser des échanges d'énergie avec le transfert de l'énergie hydraulique du Cameroun vers le Tchad afin de diminuer la production locale plus couteuse (ii) d'optimiser le développement du secteur électrique de chacun des deux pays.

Ce raccordement se décompose en deux grands projets d'interconnexion :

- L'interconnexion entre le Réseau Interconnecté Sud (RIS) et le Réseau Interconnecté Nord (RIN) (projet national Cameroun) : Il s'agira de construire 514 km de lignes 225 kV entre Nachtigal et Ngaoundéré et 04 postes 225/30 kV à Ntui, Yoko, Tibati et Wouro Soua (Ngaoundéré) ;
- Interconnexion Cameroun-Tchad (projet régional) : Il s'agira dans le territoire du Cameroun, de construire 557 km de lignes 225 kV de Ngaoundéré aux frontières avec le Tchad et 2 postes neufs 225/30 kV (Garoua 2 et Kousséri), réaliser l'extension de 02 postes existants (Wouro Soua et Maroua) et réaliser l'électrification de 409 localités situées le long des lignes d'interconnexion.

C. ORGANISATION DU PROJET

Conformément aux Accords Juridiques négociés entre les Bailleurs et les Gouvernements du Cameroun et du Tchad, le montage institutionnel prévoit (i) au niveau stratégique, un Comité de pilotage Inter-États, placé sous l'autorité conjointe des Ministres en charge de l'Energie du Cameroun et du Tchad ; (ii) au niveau opérationnel, un Comité technique, placé sous l'autorité conjointe des Directeurs Généraux de la SONATREL et de la SNE, au sein duquel sera représenté le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

Ces deux organes auront uniquement la charge du volet interconnexion Cameroun-Tchad, mais pas du volet interconnexion RIS-RIN qui est un projet camerounais. La SONATREL et la SNE seront responsables de l'exécution du projet dans leurs pays respectifs.

Du côté du Cameroun, une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été créée au sein de la SONATREL pour assurer la gestion courante des activités du projet. Elle sera chargée entre autres de mener à bien les activités de la phase de préconstruction (validation des dossiers d'appel d'offres, lancement des appels d'offres, évaluation des offres, attribution de marchés et négociations contractuelles) et ensuite d'assurer les activités de supervision des travaux durant toute la phase de construction.

Pour mener à bien ses activités et assurer l'atteinte des résultats escomptés, l'UGP a besoin de s'attacher des services (i) d'un(e) Auditeur Interne et (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication.

D. POSTES A POUVOIR

I. AUDITEUR INTERNE

1. Responsabilités de l'Auditeur Interne

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur, il est chargé de :

- Faire appliquer le suivi des procédures de gestion en vigueur du projet ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et faire toute suggestion relative au respect des manuels de procédures et d'exécution du projet ;
- Assurer la mise en place des outils de travail de l'audit interne ;
- Veiller à la bonne application des procédures de gestion des projets et de passation des marchés ;
- Veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet ;
- Veiller à la fiabilisation des données comptables et financières ;
- Proposer un processus de sécurisation du patrimoine du projet et veiller à sa mise en œuvre ;
- Apporter un appui à la coordination du projet.

2. Prestations à fournir :

L'Auditeur Interne devra exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec le manuel d'exécution du Projet et les normes internationales (normes IFACI et IIA) régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises.

À ce titre, il devra :

- Veiller à ce que toutes les entités qui sont impliquées dans la gestion du projet, soient conformes aux directives des différents bailleurs (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement et Banque Islamique de Développement) ainsi qu'aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention au respect des pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés ;
- Rédiger une charte d'audit interne du PIRECT au plus tard deux mois après sa prise de fonction ;
- Rédiger une cartographie des risques du PIRECT au plus tard deux mois après sa prise de fonction ;
- Évaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l'efficience des opérations par approche opérationnelle (audit opérationnel) ;
- Identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières liées, en s'assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Réaliser des inspections physiques des biens et services acquis et des travaux réalisés ;
- Examiner les dossiers de passation des marchés pour s'assurer du respect des termes des accords de financement
- Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
 - Eligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles,
 - Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d'indices de falsification, etc.),
 - Qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables.
- Examiner l'efficacité de la protection des acquis : Codification des immobilisations, Système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.) ;
- Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de commissions d'évaluation des propositions, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés, ... ;
- Mener des missions spéciales d'investigation et des contrôles inopinés au sein de toutes les entités intervenant dans les activités du projet au niveau des différents échelons de la mise en œuvre. Ces investigations et contrôles porteront sur les services administratifs, y compris la passation des marchés, les services comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du projet ;
- S'assurer que les recommandations des auditeurs externes, de l'audit interne et des bailleurs de fonds sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur exécution dans la mise en œuvre des projets ;
- Veiller à la bonne application du Manuel d'Exécution, la bonne tenue et la fiabilité des comptes annuels du projet ; ainsi qu'à la conformité des règles et principes de gestion ;
- Recommander, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion des projets ;
- Exécuter autres travaux et tâches qui entrent dans le cadre de la fonction d'Audit Interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'Audit Interne, notamment l'IFACI et l'IIA.

Obligation concernant la préparation des rapports

- Vérifier chaque trimestre à la mise en œuvre des activités et produire un rapport récapitulatif des investigations menées, des constats et recommandations formulées à destination de la coordination du projet et de l'IDA ; ce rapport doit être produit dans le mois qui suit la fin du trimestre et transmis au plus tard quarante-cinq jours après la fin du trimestre ;
- Rédiger un Rapport annuel des activités de l'audit interne adressé au Coordonnateur et qui doit être transmis à la Banque au plus tard quarante-cinq jours après la fin de l'année.

3. Profil requis

- Être de nationalité camerounaise ;
- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme supérieur en comptabilité, finance, audit ou gestion ; niveau Bac + 5 (Maîtrise, Master, ou diplôme équivalent) au moins ;
- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience à un poste analogue dans le secteur public ou privé ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés et des procédures de gestion financière des projets de développement en général. Une expérience des procédures de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement ou de la Banque Islamique de Développement serait un atout ;
- Avoir l'aptitude de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels/progiciels de gestion budgétaire, comptable et financière (Tompro, Sim Ba etc.) et des applications logicielles courantes : Excel, Word, Power Point, Access, etc. ;
- Être disponible immédiatement une fois la procédure de recrutement terminée ;

4. Lieu de travail

L'Auditeur Interne sera basé au siège de l'UGP à Yaoundé, mais devra effectuer des visites fréquentes dans les bureaux extérieurs de l'UGP et sur les sites des travaux.

5. Évaluation des performances :

La performance de L'Auditeur Interne sera évaluée chaque année par le Coordonnateur du projet sur la base des plans de travail annuels préparés et des résultats attendus.

6. Relations de travail

a) Relation hiérarchique

L'Auditeur Interne travaille sous la supervision du Coordonnateur du projet.

b) Relation de travail

Il / elle devra maintenir des relations de travail efficaces et communiquer régulièrement avec le Responsable Administratif et Financier et le Comptable. Le titulaire du poste entretiendra également des relations de travail régulières avec les Auditeurs Externes du Projet sur les questions d'Audit et de vérification liées au PIRECT.

7. Langue de travail

Bonne maîtrise du français et de l'anglais.

II. SPÉCIALISTE CHARGE(E) DE LA COMMUNICATION.

1. Responsabilités du Spécialiste chargé de la Communication

Le/la Responsable en Communication travaillera sous l'autorité du coordonnateur de l'UGP et sa mission s'articulera autour des axes suivants :

- Communication interne : s'assurer que les acteurs de mise en œuvre du projet disposent du même niveau d'informations dans les meilleurs délais et susciter leur forte implication ;
- Communication en appui aux composantes du projet : cibler principalement les bénéficiaires et les parties prenantes (bénéficiaires directs et indirects) pour promouvoir leur participation et appropriation du projet ;
- Communication externe : assurer la visibilité du projet, faire comprendre ses objectifs, les résultats attendus et les actions prévues pour les atteindre, communiquer régulièrement les résultats, communiquer à chaque étape les actions qui vont être menées afin de préparer les parties prenantes à y adhérer, y participer et gérer les crises éventuelles auprès des partenaires (institutions parties prenantes) et des bénéficiaires ;
- Plaidoyer auprès des autorités locales, administratives, traditionnelles et religieuses et de la société civile, pour faciliter l'exécution et l'adoption des mesures systémiques prévues par le projet.

Le/la consultant(e) Spécialiste en Communication sera appelé(e) à :

- Mettre à jour, renforcer et assister à la mise en œuvre de la Stratégie de communication. La stratégie au final devra tenir compte, entre autres : (i) des différents groupes cibles du projet et leurs besoins en communication ; (ii) des messages clés spécifiques à transmettre à chacun de ces groupes concernant les aspects du projet qui les concernent, et le comportement attendu ; et (iii) des canaux appropriés pour les atteindre (y compris le web et les médias sociaux) ;
- Assurer la revue et mettre à jour le plan de communication pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication. Ce plan devra détailler entre autres, les activités spécifiques à exécuter, leurs coûts, le calendrier de mise en œuvre, et les principaux acteurs qui y seront impliqués. Le plan devra être mis à jour sur une base semestrielle ;
- Assurer la cohérence entre l'UGP et l'Unité chargée de Communication de la SONATREL sur les questions relatives à la vulgarisation du projet ;
- Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement citoyen au sein du projet en collaboration avec le spécialiste en sauvegardes sociales : Élaboration des outils, Mise en œuvre et reporting ;
- Concevoir des outils et produits de communication appropriés (plateformes collaboratives, réseaux sociaux, dépliants, prospectus, annonces, rédaction de discours, les fiches techniques, les posters, etc.) pour accompagner les activités de communication retenues ;
- Organiser et coordonner les activités de communication, telles que les conférences de presse, les ateliers, les rencontres thématiques, etc., élaborer et faire tenir à l'ensemble des participants le compte rendu sur ces activités pour l'information et le suivi ;
- Assurer l'intégration des activités de communication dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) du Projet, et leur mise en œuvre effective chaque année ;
- Appuyer la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), des mesures de prévention et de gestion des violences basées sur le genre (VBG) en élaborant le plan de mise en œuvre du MGP et en contribuant à la vulgarisation du MGP et du code de conduite via la communication sociale ;
- Établir et maintenir une bonne relation avec la presse, la société civile et les groupes d'acteurs pour assurer une image objective et positive du projet auprès du grand public ;
- Suivre les productions média (articles de presse, etc.) sur le Projet pour informer l'UGP sur la perception autour des actions du Projet, l'aviser de toute action à entreprendre pour anticiper tout risque de mauvaise perception et/ou corriger celles-ci.
- Fournir une expertise et des conseils techniques en communication à l'équipe du projet dans le cadre de la mise en œuvre dudit Projet ;
- Être disponible pour accomplir toute tâche susceptible de contribuer à assurer une bonne communication autour du Projet ;
- Apporter un soutien, si nécessaire, et lorsque possible, aux activités de communication impliquant d'autres projets de la Banque mondiale mis en œuvre par la SONATREL, tels que les PRRTERS.

Pour accomplir sa mission, le/la Consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

2. Profil requis

Le/la Spécialiste en Communication doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir un diplôme supérieur de niveau Master II au moins (Bac +5) en communication, journalisme, relations publiques ou tout autre diplôme équivalent en relation avec le poste ;
- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience avérée dans le domaine de la communication dans une entreprise, organisation nationale ou internationale ;
- Avoir une expérience dans le développement des produits de communication, et savoir utiliser certains équipements (appareil photo, caméra vidéo, réseaux sociaux etc.) ;
- Avoir une expérience de travail avec les institutions gouvernementales et/ou les bailleurs de fonds multilatéraux, constituerait un atout ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français ;
- La maîtrise de la langue anglaise est un atout ;
- Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe et à travailler sous pression ;
- Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles.

3. Lieu de travail

Le Spécialiste en charge de la Communication va travailler à l'Unité de gestion du Projet à Yaoundé avec des déplacements réguliers dans la zone d'intervention du Projet.

4. Obligations concernant la préparation des rapports :

Le Spécialiste en Communication établira ses rapports d'activités, mensuels, trimestriels et final comme convenu de manière que l'intégration successive de tous les rapports permette l'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et final pour l'ensemble des activités du PIRECT en matière de communication. Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou globales et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées.

Ces rapports seront validés par le Coordonnateur du projet.

5. Évaluation des performances :

La performance du Spécialiste en Communication sera évaluée chaque année par le Coordonnateur du projet sur la base des plans de travail annuels préparés et des résultats attendus.

6. Durée du contrat

La durée du contrat est de deux (02) ans, renouvelable sur la durée du Projet après évaluation satisfaisante des performances.

E. PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi que les dispositions des paragraphes 3.21 à 3.23 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement de la Banque mondiale* », Edition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 (« *Règlement de Passation des Marchés* »), respectivement relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts et en matière d'éligibilité sont applicables.

Des Consultants seront sélectionnés selon la méthode « *Sélection de Consultants Individuels* » (SCI) telle que décrite dans le « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement de la Banque mondiale* », Edition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, oût 2018 et Novembre 2020 (« *Règlement de Passation des Marchés* »).

F. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version physique (05 exemplaires dont 01 original et 4 copies) ou numérique, et devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae faisant ressortir les références concernant l'exécution des contrats analogues et l'expérience dans des conditions semblables ;
- Des copies simples des diplômes, attestations et/ou certificat de travail et, tout autre document démontrant les aptitudes/qualifications requises et une expérience pertinente pour la mission.

G. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les Termes de Références du poste souhaité à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : *de 09 heures à 15 heures 30 minutes, heures locales*.

H. DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimilé ou par courrier électronique au plus tard le 05 JUIL 2023 à 13 heures, *heure locale* avec la mention :

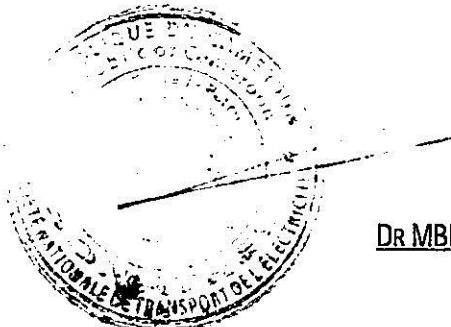
« *Manifestation d'Intérêt pour le recrutement (i) d'un(e) Auditeur Interne, (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication, au sein de l'Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Électriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)* ».

*Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Électriques du Tchad et du Cameroun (PIRECT) Sise à la SONATREL,
Boulevard du 20 Mai, Immeuble CAA, Deuxième Étage, Bureau n°3.*

Téléphone : (+237) 6 99 06 02 44

E-mail : serge.bekono@sonatrel.co.cm ; avec copie à : eric.essoua@sonatrel.co.cm;

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



DR MBEMI NYAKNGA